

La question de l'égalité dans l'utilitarisme classique

Armand Guillot

Bentham critique l'égalité en droits proclamée par les différentes Déclarations des droits qui se sont succédées pendant la révolution française. Cependant, l'Essai sur la représentation, qui date de 1789, revendique pour chacun « un droit égal à tout le bonheur dont sa nature est capable ». Comment interpréter cette contradiction apparente ? On sait que Bentham se méfie de « l'obscurité » de la notion de droit, et qu'il l'utilise avant tout à des fins stratégiques ou rhétoriques. Ainsi, c'est dans la formulation et l'application du principe d'utilité qu'il faudra rechercher la véritable justification de l'égalité. Le principe d'utilité est-il essentiellement « égalitaire » ? Telle semble être la conviction de John Stuart Mill, pour lequel « ce principe n'est qu'une suite de mots dépourvue de sens raisonnable, s'il n'oblige pas à compter exactement pour autant le bonheur d'une personne et celui d'une autre ». Quels sont exactement le sens et la portée de cette identité entre recherche de l'utilité et revendication de l'égalité ? Le sens du principe d'utilité, tel que le conçoit Bentham, est-il réellement de promouvoir l'égalité parmi les hommes ? Répondre à ces questions doit permettre de dégager une signification possible du « principe d'égale considération des intérêts », pour reprendre la formulation choisie par Peter Singer pour exprimer la conception de l'égalité propre à l'utilitarisme.